

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 06 SEPTEMBRE 2022 à 18 HEURES 30

**Présents :** FERNOUX-COUTENET Gérard, BREVOT-CHOPLIN Nicole, CLAUDE Daniel, CRAMOTTE Corinne, CRETIAUX Stéphane, FRANCIOLI Patricia, GIROD Jacques, ROUSSILLON Ginette, SAJDAK Marie-Christine, SILVA MATOS DA COSTA Isabel.

**Excusé avant donné pouvoir :**

VIVERGE Pascal à FERNOUX-COUTENET Gérard.

**Excusés :** BRESSANELLI Philippe, BREVOT-CHOPLIN Maxime.

**Absente :** FLITI Isabelle

**Secrétaire de Séance :** CRETIAUX Stéphane

**2022-09-64 Validation compte rendu Séance du 07 juin 2022**

Le compte-rendu de réunion du 07 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

**2022-06-65 Informations décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT**

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises :

### **Budget Général**

| Nom de l'entreprise | Désignation des travaux                                 | Prix TTC € | Compte | Section |
|---------------------|---|------------|--------|---------|
| SIDEC               | Frais installation borne Wifi pour arrosage automatique | 42.00      | 65548  | F       |
| HORIS               | Remise en état lave-verres MDA                          | 1.423,06   | 61558  | F       |
| Naturalis           | Sacs engrais  | 217.50     | 60628  | F       |
| PRETRE              | Parafoudre  | 1.590,00   | 615221 | F       |
| Worldplas           | Panneaux signalisation fleuris                          | 1.412,03   | 2152   | I       |
| FEUVRIER            | Maintenance alarme incendie MDA                         | 750.00     | 6156   | F       |

|                   |                                  |          |        |   |
|-------------------|----------------------------------|----------|--------|---|
| GABRY             | Remplacement cylindres MDA       | 2.535,60 | 615221 | F |
| GPH Sécurité      | Surveillance site fête patronale | 3.764,40 | 6232   | F |
| ND Prestation     | Soirées fête patronale           | 4.700,00 | 6232   | F |
| Protection Civile | Secouristes fête patronale       | 865.00   | 6232   | F |
| Pyragric          | Feux d'artifices fête patronale  | 3.000,00 | 6232   | F |

### **Budget Annexe Quartier des Vignes**

| Nom de l'entreprise | Désignation des travaux                          | Prix TTC € | Compte | Section |
|---------------------|--|------------|--------|---------|
| SOGEDO              | Branchement eau potable + branchement eaux usées | 6.695,42   | 605    | F       |

### **Budget Annexe Logements Sociaux**

| Nom de l'entreprise | Désignation des travaux                   | Prix TTC € | Compte | Section |
|---------------------|---|------------|--------|---------|
| Ets Hernandez       | Grilles de défenses logt 2 rue des Fleurs | 1.078,00   | 615228 | F       |

#### **2022-09-66 – Réalisation travaux logements communaux Dufour I et II**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été avisé par La Maison Pour Tous (gestionnaire des logements communaux) que Gaz Service ne pouvait plus assurer l'entretien des chaudières des logements Dufour I et II. Les travaux sont évalués à la somme de 40.000 € minimum. Les dépenses seront à prévoir pour le budget 2023.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **Prise de connaissance de l'estimation Service des Domaines pour les ateliers communaux**

Dans le cadre de la dissolution du SIVOS avec transfert de personnel depuis mai 2022 et d'un regroupement des services techniques à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la commune de Rochefort-sur-Nonon a reçu un avis du Service des Domaines sur la valeur vénale des bâtiments techniques et du terrain.

Le Conseil Municipal prend connaissance de cette estimation et charge Monsieur le Maire de négocier avec le Grand Dole pour la vente des ateliers et du matériel.

#### **2022-09-67 Modification tableau des effectifs**

Suite au départ à la retraite d'un agent employé dans le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, en qualité d'assistante administrative, il est nécessaire de remplacer cet agent afin de garantir la continuité du service. Il convient donc de créer un poste d'adjoint administratif, à temps complet, à compter du 7 septembre 2022.

Il est également nécessaire de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, à compter du 7 septembre 2022.

Le Conseil Municipal décide de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe – catégorie C – à temps complet, à compter du 7 septembre 2022, de créer un poste d'adjoint administratif – catégorie C – à temps complet, à compter du 7 septembre 2022, de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Mairie de Rochefort-sur-Nonon.

#### **2022-09-68 Elargissement du bénéfice du RIFSEEP au personnel administratif contractuel sur poste permanent**

Vu la délibération du 27 mars 2017 instaurant la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel et le Complément Indemnitare pour le Service Administratif,

Vu la délibération du 19 août 2021 prenant en compte la catégorie B,

Vu la saisine du CTP du CDG le 29 août 2022,

Vu le tableau des effectifs,

Il est donc proposé à l'assemblée d'élargir, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, le RIFSEEP composé de deux parts, à savoir une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitare annuel (CIA) pour le bénéfice des agents contractuels de droit public sur poste permanent à temps complet.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal décide d'élargir le RIFSEEP, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 aux agents contractuels à temps complet relevant des cadres d'emplois énumérés dans les délibérations des 27 mars 2017 et 19 août 2021 en leur attribuant :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- un complément indemnitare annuel (CIA)

de se référer aux délibérations du Conseil Municipal *en date des 27 mars 2017 et 19 août 2021* pour les modalités d'application du RIFSEEP à ces cadres d'emplois et d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant.

#### **2022-09-69 Elargissement du bénéfice du RIFSEEP au personnel technique contractuel sur poste permanent**

Vu la délibération du 12 décembre 2017 instaurant la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel et le Complément Indemnitare pour le Service Technique,

Vu la délibération du 13 décembre 2021 prenant en compte la catégorie B,

Vu la saisine du CTP du CDG le 29 août 2022,

Vu le tableau des effectifs,

Il est donc proposé à l'assemblée d'élargir, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, le RIFSEEP composé de deux parts, à savoir une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) pour le bénéfice des agents contractuels de droit public sur poste permanent à temps complet.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, décide d'élargir le RIFSEEP, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 aux agents contractuels à temps complet relevant les cadres d'emplois énumérés dans les délibérations des 12 décembre 2017 et 13 décembre 2021 en leur attribuant :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- un complément indemnitaire annuel (CIA)

de se référer aux délibérations du Conseil Municipal *en date des 12 décembre 2017 et 13 décembre 2021* pour les modalités d'application du RIFSEEP à ces cadres d'emplois et d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant.

#### **2022-09-70 Règlement affouage 2022-2023 Forêt Gros Buisson**

Monsieur le Maire présente le règlement d'affouage pour l'hiver 2022-2023 concernant la forêt communale de Gros Buisson.

Le Conseil Municipal valide le règlement qui sera porté à la connaissance des affouagistes.

#### **2022-09-71 Règlement affouage 2022-2023 Forêt Rochefort**

Monsieur le Maire présente le règlement d'affouage pour l'hiver 2022-2023 concernant la forêt communale de Rochefort-sur-Nenon

Le Conseil Municipal valide le règlement qui sera porté à la connaissance des affouagistes.

#### **2022-09-72 Taxe affouage Gros Buisson**

Le Conseil Municipal fixe la somme de **10.070,00 Euros** le montant de la répartition de la coupe d'affouage de Gros Buisson 2021.

Arrête à **8** le nombre des affouagistes de Gros Buisson, soit la somme de 1.259 Euros par affouagiste, la somme de 271 € Euros à retenir, soit la somme de 988 € à régler à chaque affouagiste.

Il est bien entendu que le produit de la vente de futaies de Gros Buisson est destiné aux affouagistes de Gros Buisson.

#### **2022-09-73 Assiette, dévolution et destination coupes de bois 2023 forêt Rochefort**

Le Conseil municipal décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

| <b>EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1)</b>                      |                            |  |                        |                             |                              |
|---|----------------------------|--|------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| <b>(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)</b> | <b>En bloc et sur pied</b> | <b>En futaie affouagère (2)</b>                        | <b>En bloc façonné</b> | <b>Sur pied à la mesure</b> | <b>Façonnées à la mesure</b> |
| <b>Résineux</b>   |                            | X  |                        |                             |                              |
| <b>Feuillus</b>   |                            | <b>5_a</b><br>Essences :<br>Chêne,<br>Hêtre,<br>Divers | Essences :             |                             | X                            |

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

**2022-09-74 Subventions complémentaires**

Le Conseil Municipal décide l'attribution de subventions complémentaires aux associations suivantes :

| Nom de l'Association                             | Objet                                     | Compte | Montant   |
|--|---|--------|-----------|
| Caisse d'Action Sociale personnel communal (CAS) | Subvention                                | 6574   | 250,00 €  |
| FCRA   | Subvention complémentaire 14 juillet 2022 | 6232   | 1389.50 € |

**Informations diverses**

- Problèmes de stationnement devant bar des Tilleuls
- Signalisation panneau en sortant de la Mairie à prévoir
- Horaires accueil public Mairie
- Opération Brioches 3 au 09 octobre 2022
- Référents PLUi : M. le Maire et M. Jacques GIROD (Adjoint au Maire)
- Remise prix et balcons fleuris : Vendredi 21 octobre 2022 à 18h00
- Sécurisation arrêt Gros Buisson RD 244

Le Secrétaire,

Stéphane CRETIAUX



Le Maire,

Gérard FERNOUX-COUTENET


